

des Princes &c. Octobre 1721. 289

Troupes, même à ceux qui ont obtenu des congex. de se rendre à leurs Compagnies dans le courant du mois de Septembre, pour tout délai, sous peine à ceux qui y manqueront, d'être cassez & privés de leurs Charges, &c.

XVI. Il n'a encore rien paru pendant le mois d'Août, touchant le Règlement des Finances, attendu depuis si longtems, soit qu'il se rencontre trop de difficultez dans l'exécution des projets que l'on médite, ou que l'on soit bien aisé de traîner les choses en longueur. Cependant les effets sont entièrement visez, tant à Paris, que dans les Provinces, & il ne reste plus que la liquidation à faire, ce qui est le point décisif, mais le plus impraticable par rapport aux vûes que l'on s'est proposé, à moins qu'on ne veuille tout-à-fait détruire l'esperance, qui est la seule chose qui reste aux infortunez Porteurs des Billets & d'Actions.

Finances.

La Ferme du Tabac a été ajugée à une Société de 12. personnes, pour six ans, moyennant la somme de quinze millions payables en differens termes, mais on assure que ce Bail ne subsistera pas, & que cette Ferme sera réunie à la nouvelle Compagnie que l'on projette d'établir. Le 8. on publia un Arrêt du Conseil du 5. qui réduit les *Especies de Cuivre, sçavoir, les sols à 16. deniers pièce, les demis & quarts à proportion, les pièces dites de 6. deniers à 8. deniers, les liards à 4. deniers & les phenins en Alsace à 4. deniers & demi.*

Autre Arrêt du 10. concernant les Billets & effets, dont voici la teneur.

LE Roi par les Arrêts de son Conseil du 26. Janvier, 16. Fevrier, 18. Mars, 27. Avril & 20. Mai de la presente année, ayant ordonné

T la